

Fédération Tunisienne des Ciné-Clubs

SOMMAIRE

RAPPORT GENERAL

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2024

FEDERATION TUNISIENNE DES CINE-CLUBS
RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
oooooooo

Mesdames, Messieurs les membres de **LA FEDERATION TUNISIENNE DES CINE-CLUBS**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport d'audit des états financiers de **LA FEDERATION TUNISIENNE DES CINE-CLUBS** arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur le rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **LA FEDERATION TUNISIENNE DES CINE-CLUBS**, comprenant :

- un bilan au 31 décembre 2024 affichant un total net de **172 585,909** dinars,
- l'état de résultat faisant apparaître une perte comptable de **52 194,346** dinars, et
- des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Opinion

À notre avis, les États Financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **FEDERATION TUNISIENNE DES CINE-CLUBS** arrêtés au 31 Décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux conventions et normes comptables édictées par le système comptables des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques

qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Le rapport de moral.

La responsabilité de l'élaboration des autres informations incombe au comité directeur. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport moral du comité directeur pour l'exercice 2024, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction pour les états financiers.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux conventions et normes comptables édictées par le **système comptable des entreprises**, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

Tunis, le 02 Mai 2025

Le commissaire aux comptes

Enis ABID

45, Av. Habib Bourguiba - La Gélise
Sec. D. 2ème Etage - B.P. 26 - Tunis
Tél: 71 347 531 Fax: 71 347 531
Tél: 71 347 531 Fax: 71 347 531

ETATS FINANCIERS

ETATS FINANCIERS

Etat de la Situation Financière

Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2024

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2024	31/12/2023
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	A1	1 336,037	24 441,917
AC 2 - Placements et autres actifs financiers			
AC 3 - Autres actifs courants	A2	-	-
AC 4 - Créances et comptes rattachés			
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements			
AC 6 - Autres actifs non courants			
AC 7 - Immobilisations financières			
AC 8 - Immobilisations corporelles	A3	168 256,306	186 701,176
AC 9 - Immobilisations incorporelles	A4	2 993,566	2 993,566
Total des actifs		172 585,909	214 136,659
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers			
PA 2 - Autres passifs courants	P1	23 668,138	9 824,542
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	P2	5 064,503	8 264,503
PA 4 - Provisions			
PA 5 - Apports reportés			
PA 6 - Autres passifs non courants			
PA 7 - Emprunts			
Total des passifs			
AN 1 - Dotations			
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations			
AN 3 - Subventions d'investissement			
AN 4 - Autres actifs nets			
AN 5 - Réserves			
AN 6 - Excédents ou Déficits reportés	P3	196 047,614	207 352,991
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice		52 194,346	1 005,377
Total des Actifs Nets			
Total des Passifs et Actifs Nets		172 585,909	214 136,659

Etat des Produits et des Charges

Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2024

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

Produits	Notes	31/12/2024	31/12/2023
PR 1- Cotisation des adhérents	R1	900,000	1 262,600
PR 2- Revenus des activités et manifestations	R2	46 843,440	88 021,987
PR 3- Subventions de fonctionnement			
PR 4- Apports non monétaires			
PR 5- Autres Apports			
PR 6- Produits des placements			
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice			
PR 8- Autres gains	R6	1,901	25 755,200
Total des produits		47 745,341	115 039,787
Charges			
CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements	R3	22 076,790	22 020,535
CH 2- Charges de personnel		14 037,852	3 509,463
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisionnements	R4	29 965,774	26 668,323
CH 4- Autres charges courantes	R5	33 859,271	74 146,843
CH 5- Charges financières nettes			
CH 6- Autres pertes			
Total des charges		99 939,687	126 345,164
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		52 194,346	- 11 305,377

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

L'exercice s'étale du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Association

Les notes ci-après complètent les informations divulguées aux états financiers.

I - Règles et Méthodes Comptables :

Notes (1) : Les présents États financiers sont établis conformément aux normes et principes comptables tels que définis par la loi 96-112 daté le 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises:

- 1) Les conventions comptables de base ont été respectées.
- 2) Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables.

Note (2) : Evénements Postérieurs à la Clôture

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle de l'établissement des états financiers.

II - Complément d'informations relatives au Etat de la Situation Financière

Note (A1) : Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Montant
AB 2 827	1 314,478
POSTE	8,399
Caisse	13,160
TOTAL:	1 336,037

Note (A2) : Immobilisations Corporelles

Désignation	Valeurs d'Acquisitions	Total Amortissements	Valeurs Comptables Nettes
Matériel informatique	23 683,620	19 208,901	4 474,719
Installations techniques, matériel	72 937,110	69 820,776	3 116,334
Constructions	172 360,000	27 176,650	145 183,350
Équipement de bureau	21 795,215	6 313,312	15 481,903
TOTAL:	290 775,945	122 519,639	168 256,306

Note (A3) : Immobilisations Incorporelles

Désignation	Valeurs d'Acquisitions	Total Amortissements	Valeurs Comptables Nettes
site	13 370,850	10 377,284	2 993,566
TOTAL:	13 370,850	10 377,284	2 993,566

Note (P1) : Autres passifs courants

Désignation	Montant
Etat - Impôts à payer	1 146,022
Diverses charges à payer et produi	9 137,535
Personnel - rémunérations dues	4 000,000
CNSS	784,581
Autres comptes débiteurs ou crédit	8 600,000
TOTAL:	23 668,138